

Le Directeur

*Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'INSA Hauts-de-France adoptés par le conseil d'administration du 14 novembre 2019 ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 8 décembre 2020 portant délégation de compétences du conseil d'administration au Directeur de l'INSA Hauts-de-France,
Vu le Forum Entreprise organisé par l'INSA Hauts-de-France le 15 mai 2025,*

Arrête

- Article 1** Le tarif d'inscription des entreprises participant au Forum Entreprise organisé par l'INSA Hauts-de-France le 15 mai 2025 est fixé à 800 euros pour la journée.
- Article 2** Le Directeur Général des Services de l'INSA Hauts-de-France et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 10 mai 2025

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

Armel de la BOURDONNAYE

INSA HAUTS-DE-FRANCE

Armel de la BOURDONNAYE
DIRECTEUR

Campus du Mont Houy
59313 Valenciennes Cedex 9